



PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Créteil, le 20 FEV. 2012

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES
ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SECTION INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SITES SENSIBLES

☞ **Commission locale d'information et de surveillance (CLIS)** ☞
Station d'épuration « Seine amont », du SIAAP ⁽¹⁾ Val Pompadour à VALENTON
– Prestataire SEQUARIS –

(1) Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne

COMPTE – RENDU

☞ **Réunion sur site** ☞

Mardi 31 janvier 2012 à 14h30

LISTE DES PARTICIPANTS

(Arrêté préfectoral de renouvellement de composition de la CLIS du 23 décembre 2011)

Collège « administrations publiques »		
DRIEE IdF/UT 94 (IIC) ⁽²⁾	M. CHABANE	Chef UT 94
	M. CHARON	Inspecteur des IC (Risques industriels)
DRIEA/UTEA 94/SERU ⁽³⁾	M. VANNIER	SERU
ARS/DT 94/CSSM ⁽⁴⁾	Mme BORIE	Ingénieur du génie sanitaire
Collège « collectivités territoriales » ou collège « élus »		
Commune de VALENTON	Mme BAUD	Maire
	M. RATTER	Maire adjoint
	M. CAILLOUX	Directeur général adjoint
	M. DALAINE	Directeur développement durable/Affaires économiques
Communauté d'agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne	Mme CHARBONNIER	Conseillère municipale
Conseil général 94	M. HERVY	Conseiller général
Collège « exploitant »		
SIAAP	M. JANNETEAU	Directeur d'exploitation Seine amont
	M. DOMINIQUE	Directeur adjoint
	Mme LANTHEAUME	Chef du Service Hygiène et Sécurité Environnement
	Mme BEN FREDJ	Adjoint
	M. DIALLO	Responsable suivi environnemental Seine amont
	M. SIINO	Adjoint
	Mme ROEHRI	Responsable conduite de projet
	M. BROSSIER	Adjoint
SEQUARIS (Exploitant délégué)	M. TBOUL	Expert pour le SIAAP
	M. JOUBERT	Expert pour le SIAAP
Collège « associations »		
Association « AVION » ⁽⁵⁾	M. MERCIER	Président de l'association
Association de pêche de la Plage bleue	M. DELAPALLIÈRE	Président de l'association
Association «MNLE » ⁽⁶⁾	M. BENSOAM	Représentant désigné

(1) Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France/Unité Territoriale du Val-de-Marne (Inspection des Installations Classées)

(2) Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France/Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement du Val-de-Marne/Service Environnement et Réglementation de l'Urbanisme

(3) Agence Régionale de Santé/Délégation Territoriale du Val-de-Marne (Contrôle et sécurité sanitaire des milieux)

(4) Association Valentonnaise pour l'indemnisation des riverains de l'aéroport d'Orly et la limitation des nuisances et des risques

(5) Mouvement National de Lutte pour l'Environnement

Absents excusés

M. BOISSONNAT, Directeur des affaires générales et de l'environnement (DAGE)
M. RIBARD, DRIEE IdF/Unité Territoriale EAU/Axes et Paris proche couronne (APPC)
M. MONFORT, Service navigation de la Seine (SNS)/Subdivision de Joinville
M. TOULY, Conseiller régional Ile-de-France
M. BLAVAT, Conseiller général du Val-de-Marne



ORDRE DU JOUR :

- ① **Présentation de l'activité du SIAAP en 2010 et 2011 : dans le cadre du nouvel arrêté d'autorisation du 20 octobre 2010, mise en exploitation des ICPE de l'extension « MINOVA » et des autres installations associées**
- ② **Information sur les difficultés rencontrées pour l'élimination des déchets à caractère radioactif issus des opérations de traitement des fumées des incinérateurs à boues**
- ③ **Retour d'expérience des incidents survenus sur le site depuis 2010**
- ④ **Mise en œuvre du Plan d'Opération Interne : Bilan à l'issue du 1^{er} exercice annuel du 23/11/2011**
- ⑤ **Visite du site (éventuelle)**



M. HUISMANN, président de la CLIS, introduit la séance :

« En préambule, je vous remercie vivement de votre accueil, ici, sur le site de Valenton, pour la seconde réunion de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) mise en place en 2008, pour le centre de traitement de déchets, mais pas essentiellement nous le verrons, et que je préside ici pour la première fois.

Merci à Mesdames et Messieurs les représentants du SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne), venus en nombre, Messieurs les responsables du groupe SEQUARIS, exploitant délégué du site de Valenton.

Je remercie également de leur participation, Madame Baud, Maire de Valenton, Monsieur Ratter, Maire adjoint, Messieurs les directeurs, Mme Charbonnier, représentante de la communauté d'agglomération de la Plaine centrale, Monsieur le conseiller général, M. Hervy, ici présents

Mes remerciements également aux représentants des associations et à mes collaborateurs des services de l'État, de participer à cette 2^{ème} réunion.

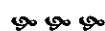
L'ordre du jour de la séance sera consacré, dans sa première partie, à la présentation de l'activité de l'usine de Valenton en 2010 et 2011, dans le cadre du nouvel arrêté d'autorisation du 20 octobre 2010, et de la mise en exploitation des ICPE de l'extension « MINOVA » ainsi que des autres installations associées

Nous aborderons ensuite le problème des REFIB ou résidus d'épuration des fumées d'incinération des boues non valorisables issus de la station de Valenton, contaminés par de l'iode 131, problème qui concerne également d'autres stations du SIAAP de la région Ile-de-France.

Le SIAAP nous informera du retour d'expérience des incidents survenus sur le site depuis 2010, nous souhaitons à cette occasion, avoir plus de détails sur l'incident de vendredi dernier, rapidement maîtrisé grâce à un déploiement efficace du Plan d'Opération Interne imposé dans l'arrêté de 2010 et pour lequel un exercice a été effectué avec la brigade des sapeurs pompiers de Paris et la DRIEE, le 23 novembre 2011.

Enfin si nous en avons le temps, nous ferons une visite rapide du site.

Je laisse tout de suite la parole à messieurs les responsables de la station d'épuration. »



Présentation du SIAAP - Cf. ANNEXE

☞ Également consultable avec le présent compte-rendu sur le site internet de la préfecture :
<http://www.val-de-marne.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/DECHETS>

Principaux intervenants ↓

M. JANNETEAU, Directeur du site Seine amont (Intervenant principal)
 M. DOMINIQUE, Directeur adjoint exploitation SAM (Intervenant principal)
 M. DIALLO, Responsable suivi environnemental SAM (Observatoire des odeurs)
 Mme ROEHRI, Responsable conduite de projet (Auto surveillance et REFIB)

Points abordés dans la présentation ↓ *Informations préfecture en italique*

I – L'usine

La station Seine amont (SAM) de VALENTON a été construite en 3 étapes :

- * VALENTON I : 1987 ⇨ V1A et 1992 ⇨ V1B (1^{ère} extension)
- * VALENTON II : 2005 ⇨ V2 (2^{ème} extension)
- * VALENTON III : 2010 ⇨ V3 « MINOVA » ou *mise aux normes* de la DERU (Directive sur les eaux résiduaires urbaines) de la station d'épuration Seine Amont du SIAAP à **VALENTON**

Les travaux de conformité DERU devraient s'achever mi 2012

☞ Article 1.2.2 de l'arrêté préfectoral d'exploitation ICPE du 20 octobre 2010 :

Le site de l'usine Seine Amont occupe une superficie de 71 hectares répartis en 59 hectares environ occupés par les ouvrages de la station de dépollution des eaux usées et un plan d'eau de 12 hectares environ en partie Est.

L'établissement comprenant l'ensemble des installations classées et connexes, est découpé de la façon suivante :

- *en partie Ouest du site : prétraitement et traitement des eaux et annexes (poste de relevage SESAME, secteurs Valenton 1 et 2)*
- *en partie centrale du site : traitement des boues hors installations thermiques (épaississement des boues, digestion, stockage, mélange des boues, déshydratation et stockage en silos), production et stockage de biogaz (compression de biogaz, stockage dans 3 gazomètres souples et une sphère sous pression, torchères), chaufferie*
- *en partie Sud Est du site : traitement thermique des boues (séchage, pyrolyse, incinération), unité de désodorisation,*
- *un ensemble de galeries techniques renfermant des canalisations de gaz naturel, biogaz, électricité, eaux et boues. Ces galeries sont rattachées fonctionnellement à la zone à laquelle elles appartiennent.*
- *en bordure Sud, le poste de livraison électrique haute tension (PASIPHAE)*

Les principales références réglementaires (Nationales et préfectorales)

☞ *La station d'épuration d'eaux urbaines relève dans le Code de l'environnement, à la fois de la nomenclature EAU et de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). A ce titre, l'exploitation des installations de Valenton est réglementée par les arrêtés préfectoraux (AP) suivants :*

- *AP « EAU » n°2008/4518bis du 5 novembre 2008 portant autorisation au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement le système d'assainissement « Seine Amont »*
- *AP « ICPE » n°2009/10406 du 21 décembre 2009 relatif aux dispositions environnementales européennes à mettre en œuvre pour la recherche et la réduction des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) présentes dans les rejets des ICPE de la station de Valenton*
- *AP « ICPE » n°2010/7139 du 20 octobre 2010 portant autorisation d'exploitation du projet MINOVA et réglementation codifiée de l'ensemble des ICPE du site, dont les prescriptions annulent et remplaçant toutes les conditions techniques d'exploitation des AP d'autorisation n°2004/2004 du 10 juin 2004, des AP complémentaires modificatifs n°2009/3942 du 14 octobre 2009 et n°2008/2607 du 25 juin 2008, ainsi que de l'AP complémentaire n°95-2835 du 27 juillet 1995 créant un observatoire de l'environnement (Article 3.1.3. ODEURS),*
- *AP « EAU » n°2011/2251 du 8 juillet 2011 complétant celui du 5 novembre 2008 prescrivant une surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel (RSDE)*

.../...

Le traitement des eaux urbaines

La filière EAU : les résultats

La filière BOUES : les résultats

Les filières d'évacuation des boues séchées

Les REFIB (Résidus d'épuration des fumées d'incinération des boues) : le problème de concentration en Iode 131 d'origine médicale, a tendance à se généraliser aux autres stations du SIAAP de la région parisienne. La problématique est étudiée au niveau régional.

☞ *Le SIAAP a sollicité le concours de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France et des unités territoriales compétentes.*

II – La situation olfactive de l'usine Seine amont

☞ *Chapitre « ODEURS » de l'arrêté préfectoral « MINOVA » du 20 octobre 2010 précité*

La surveillance des nuisances olfactives

Les bilans olfactifs 2010 et 2011 : une recrudescence des évènements olfactifs en 2011

⇒ **Les ouvrages à l'origine des odeurs sont l'unité de prétraitement et le poste SESAME**

Diagnostiques et traitement des odeurs ⇒ Le plan de gestion des odeurs ⇒ Actions à moyen terme

✓ La formation des riverains et la création d'un jury de nez

✓ Le renforcement des liens avec la mairie de Valenton (Information systématique : courrier mensuel sur la situation olfactive réponse systématique en cas de plaintes, visite de l'usine en juin)

⇒ **Le plan action odeurs 2012 avec le calendrier de réalisation**

III – Le Système de management de la Sécurité

Renforcement en profondeur de la sécurité industrielle du site de Valenton

Les incidents d'exploitation d'octobre 2010 à janvier 2012 dont 9 ont nécessité une information des services préfectoraux.

Le POI fourni en avril 2011 contexte et contenu/déploiement et optimisation suite aux exercices ☞ *Liste des personnes à prévenir à vérifier*

IV – Le film de l'exercice POI du 23 novembre 2011



Questions/Réponses ↓

Informations préfecture en italiques

Sur les nuisances olfactives (Chapitre II de la présentation par M. DIALLO) :

M. BENSOAM de l'association MNLE, a demandé des explications sur la recrudescence des odeurs en 2011 et l'augmentation des plaintes.

Mme BAUD, Maire de Valenton, précise avoir rencontré M. OUZOULIAS, Président du SIAAP sur ce problème récurrent pour lui signaler notamment le ressenti des riverains. Elle déplore que le jury de nez n'ait été constitué qu'au niveau de Valenton, car il existe un fort ressenti des odeurs à Créteil.

M. DIALLO du SIAAP, précise que le jury de nez et le programme d'actions envisagés prévoient la participation de toutes les communes environnantes à la station d'épuration de Valenton.

M. HUISMAN, Président de la CLIS, suggère d'élargir ce plan de communication à la communauté d'agglomération de la Plaine centrale du Val-de-Marne représentée à la CLIS par Mme CHARBONNIER. Il propose que l'État participe aux réunions périodiques préconisées dans le plan de communication SIAAP/Mairie de Valenton, et ce, indépendamment de la réunion annuelle de la CLIS.

.../...

Sur les rejets de substances dangereuses dans l'eau (AP complémentaire « EAU » précité du 8 juillet 2011)

M. JANNETEAU du SIAAP, précise que le recensement des RSDE dans le milieu naturel préconisé par l'arrêté préfectoral de du 8 juillet 2011, est terminé. L'identification de micropolluants dans les rejets tels que pilule, antibiotiques, à des valeurs très faibles, permettra de dresser un bilan et d'apporter les traitements nécessaires dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté. Le bilan n'est pas terminé.

M. BENSOAM de l'association MNLE demande communication de la liste des substances recensées et observe que l'administration doit être informée.

M. CHABANE, Chef de l'UT 94 (Inspection des installations classées) de la DRIEE IdF, explique à l'assemblée que le programme de recherche de substances dangereuses dans l'eau est une action nationale de longue haleine. Les limites de quantification sont très basses. Les analyses préconisées visent à instaurer une surveillance pérenne de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel en provenance de la STEP de Valenton.

Mme LANTHEAUME, Chef du Service Hygiène et Sécurité Environnement du SIAAP, ajoute que la surveillance en question a été étendue à l'entrée de la station.

Sur les exercices POI et le film de l'exercice du 23 novembre 2011

M JANNETEAU souligne la complexité du site de Valenton, employant 400 personnes, constitué d'ouvrages aériens et souterrains sur un territoire très étendu. Le POI un système d'amélioration continue de la sécurité. Les exercices et les scénarios organisés permettent des mises au point régulières pour gérer les situations de crise.

M. CHARON, inspecteur des installations classées de la DRIEE, souligne que l'exercice POI effectué avec le concours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, le 23 novembre 2011 a été satisfaisant. Le reportage filmé projeté montre bien les moyens humains et matériels déployés en cas de d'accident impliquant le déclenchement du POI, et les enseignements à tirer en faveur d'améliorations et actualisations systématiques des dispositions du plan de secours.

M. HUISMAN demande que le SIAAP vérifie la liste des personnes à prévenir en cas de déclenchement du POI. Il souhaite voir ajoutée sur cette liste Madame le Maire de Valenton, qui n'a pas été informée de l'incident du vendredi 27 janvier 2012 à 11h15. *(Un engin de levage exploité par un employé SEQUARIS (exploitant délégué du site) heurte une canalisation de biogaz aérienne entre la zone de digestion MINOVA et la sphère de stockage de biogaz. Une fuite de gaz occasionne un largage de biogaz par les soupapes de sécurité durant le laps de temps nécessaire au démarrage de la torchère MINOVA. La situation a été rapidement maîtrisée)*

Mme BAUD, approuve.

Sans plus de questions, ni observations, la séance est levée à 16h30.

Les participants intéressés sont alors invités à visiter les installations de l'usine.

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint,**


Olivier HUISMAN